



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES UNITÉS DE SOINS PÉDIATRIE & NÉONATOLOGIE

GPSTDI PCE-Enfant

Madame, Monsieur,

**Ce règlement intérieur s'applique à toutes les unités de soins de pédiatrie et néonatalogie de l'Hôpital Couple-Enfant (Filière Enfant). Toutefois certaines consignes pourront être adaptées en fonction des spécificités de certains services ou de l'état de santé de votre enfant.**

**Le respect de ce règlement intérieur vise à favoriser le bien-être des enfants et le bon fonctionnement des unités de soins** : le cadre de santé et les équipes médicales ou soignantes de chaque service veilleront à son application.

### Sécurité des enfants

**Votre enfant est installé dans un lit d'hôpital** spécifiquement adapté à son âge et à son état de santé : **aucun autre type de lit ne peut être utilisé à l'hôpital.**

Pour éviter les chutes, **veillez toujours à remonter les barrières lorsque vous vous éloignez**, même pour un court instant.

**Ne quittez jamais le service avec votre enfant sans en informer l'équipe soignante.**

Pensez à **prévenir l'équipe soignante lorsque vous vous absentez et que vous laissez votre enfant seul** dans sa chambre.

**Ne laissez jamais les fenêtres de la chambre ouvertes sans surveillance.**

Ne gardez jamais de nourriture ou de médicaments dans la chambre de votre enfant.

A titre exceptionnel, une autorisation temporaire de sortie peut être accordée à votre enfant : renseignez-vous auprès du personnel médical ou soignant.

### Respect des uns et des autres

**L'hôpital est un lieu public qui suppose tolérance et discrétion.**

Le sommeil ou le repos au calme des enfants doivent être préservés.

Par souci de confidentialité, dans les chambres à 2 lits, il vous sera demandé de sortir lors de soins prodigués à l'autre enfant et lors des visites des médecins.

Pour des raisons de respect de la vie privée, de confidentialité et de droit à l'image, **vous ne devez pas photographier, filmer ou réaliser d'enregistrements sonores des autres enfants, de leurs familles ou du personnel hospitalier sans leur autorisation écrite et signée** (autorisation des parents ou tuteur légal pour les enfants).

L'utilisation du téléphone portable doit être respectueuse des autres.

**Le personnel hospitalier travaille au service de votre enfant : vous lui devez respect et politesse** (articles 433-3 et 222-8 du code pénal).

### Présence des parents

**La présence des 2 parents est possible dans tous les services entre 7h et 22h.**

**Un seul parent est cependant autorisé à rester dormir la nuit (22h-7h)** : en fonction des possibilités du service, un lit accompagnant ou un fauteuil pourront être mis à votre disposition. Les frères et sœurs mineurs ne sont pas autorisés à rester la nuit.

Dans tous les services, sauf réanimation et surveillance continue pédiatrique, néonatalogie et immuno-hémato-oncologie pédiatrique, **les douches et WC des chambres seules peuvent être utilisés par les parents.**

Pour des raisons d'hygiène et de respect des autres, **les parents d'enfants hospitalisés en chambre double doivent utiliser les douches et WC mis à leur disposition à l'extérieur de la chambre.**

Pour bénéficier du téléphone ou accéder au réseau Wifi, merci de vous adresser à la régie « TV-Téléphone-Internet » située dans le hall principal de l'Hôpital Couple-Enfant.  
La télévision est gratuite dans tous les services de pédiatrie.

Afin de ne pas encourager les vols, **nous vous invitons à ne jamais laisser vos objets de valeur (argent, téléphone, ordinateur, tablette, papiers d'identité, sac à main, etc.) sans surveillance et à la vue de tous dans les chambres ou locaux communs.**

### Hygiène à l'hôpital

Lavez-vous régulièrement les mains et **utilisez fréquemment le gel hydro-alcoolique** (désinfectant) mis à votre disposition.

Les fleurs et plantes sont interdites dans les unités de soins, en particulier dans les chambres.

### Repas des parents

Dans tous les services, sauf réanimation et surveillance continue pédiatrique, néonatalogie et immuno-hémato-oncologie pédiatrique, **les parents peuvent manger dans la chambre de l'enfant** : attention toutefois à ne pas manger devant votre enfant si celui-ci doit rester à jeun !

Un réfrigérateur et un four à micro-ondes sont à votre disposition dans chaque service : merci de mettre une étiquette avec votre nom, le nom et la chambre de votre enfant sur votre nourriture. Chaque dimanche (entretien hebdomadaire) le contenu non identifié des réfrigérateurs des familles sera systématiquement jeté.

Une cafétéria-boutique vous accueille dans le hall principal de l'Hôpital Couple-Enfant : voir les horaires d'ouverture affichés.

Des distributeurs de boissons, sandwiches et friandises sont à votre disposition au rez-de-chaussée (hall principal de l'Hôpital Couple-Enfant) et au 1<sup>er</sup> étage (vers l'entrée du bloc opératoire).

Pour rappel : **les repas des enfants hospitalisés sont adaptés à l'âge et à l'état de santé de votre enfant, si vous souhaitez lui apporter de la nourriture, merci de demander l'accord du personnel médical ou soignant.**

### Visites des familles

**Les horaires sont spécifiques à chaque service et affichés dans chaque unité de soins.**

**Les visites sont limitées à 2 personnes maximum par enfant** (y compris maman ou papa) : les visiteurs sont invités à ne pas stationner dans les couloirs mais à patienter dans les salles d'attente mises à leur disposition.

Les frères et sœurs de l'enfant hospitalisé peuvent être autorisés à venir en visite, sous réserve de l'accord du personnel médical ou soignant.

Pour des raisons d'hygiène, **les WC des chambres ne doivent pas être utilisés par les visiteurs : des WC sont à disposition du public à côté des ascenseurs visiteurs.**

### Activités ludo-éducatives

Des éducatrices de jeunes enfants interviennent auprès des enfants dans les différents services, en chambre ou à l'Espace Arc-en-ciel (4<sup>e</sup> étage).

L'Espace Arc-en-ciel est un lieu spécifiquement dédié aux jeux, il est adapté à chaque enfant en fonction de son âge.

⇒ Renseignez-vous auprès du cadre de santé du service.

**La télévision est mise gracieusement à votre disposition : lors de votre sortie, merci de rendre à l'équipe soignante la télécommande qui vous a été confiée.**

### École, Collège, Lycée à l'hôpital

Si l'état de santé de votre enfant le permet, il pourra continuer à suivre sa scolarité pendant son hospitalisation : des professeurs des écoles ou de l'enseignement secondaire interviennent en chambre ou en classe (4<sup>e</sup> étage).

⇒ Renseignez-vous auprès du cadre de santé du service.

### Fin du séjour de votre enfant à l'hôpital / Sortie d'hospitalisation

Dès confirmation de la sortie de votre enfant par le médecin, **nous vous invitons à libérer la chambre dans les meilleurs délais pour permettre l'admission d'un autre enfant.**

Si besoin vous pourrez être invités à patienter en salle d'attente.

**Votre enfant ne pourra sortir que s'il est accompagné de sa maman, de son papa ou de toute autre personne majeure autorisée par écrit daté et signé par les parents.**

Avant de partir assurez-vous que l'on vous ait remis carnet de santé, ordonnances, rendez-vous de suivi, bulletins de situation...

Merci de remplir le questionnaire de satisfaction mis à votre disposition dans chaque service et de le déposer dans les boîtes aux lettres dédiées ;

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration, et restons à votre écoute pendant toute la durée du séjour de votre enfant.

Les équipes médicales, soignantes et administratives des services de soins de la Filière Enfant.

**Spécificités liées au service :** Cliquez ici pour entrer du texte.

Des spécificités peuvent s'appliquer selon les services.